

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement  
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DOMAINE :**  
URBANISME

**SOUS-DOMAINE :**  
ACTES RELATIFS  
AU DROIT  
D'OCCUPATION OU  
D'UTILISATION DES  
SOLS

**OBJET :**  
Conventions de  
mise à disposition  
du terrain du  
réservoir d'eau  
potable dans le  
cadre du  
programme de  
déploiement LTE-4G

Le nombre de  
délégués en service  
est de 71

Convocation du  
conseil  
en date du  
10 novembre 2020

CERTIFIE  
EXECUTOIRE PAR  
RECEPTION  
PREFECTURE LE :

PAR PUBLICATION  
LE

PAR DELEGATION  
LE

Signature

Séance du Conseil Communautaire du 17 novembre 2020 à 18 heures 30  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary  
Lauragais Audois.

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la  
présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de  
Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

**Présents :** Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE,  
Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Ellane BOURGEOIS MOYER,  
Alain BOUSQUET, Karole CAFFIER, Didier CALMETTES,  
Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON, Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES,  
Marie-Paule CAU, Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Gilbert COSTE,  
Pascale CRAVERO, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA,  
François DEMANGEOT, Jean-Marc DEUMIER, Elisabeth ESCAFRE,  
Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL,  
Jean-François GLEIZES, Philippe GREFFIER, Philippe GUIRAUD,  
Gérard LAMARQUE, Cédric LEMOINE, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD,  
Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC, Charles PAULY,  
Bernard PECH, Bruno PERLES, Henri POISSON,  
Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Martine PUEBLA,  
Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL, Nicolas RAUZY,  
Jérôme SENAL, Isabelle SIAU, Régine SURRE, Gilles TERRISSON,  
Guy THOMAS, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET,  
Monique VIDAL, Giovanni ZAMAI.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :**  
Didier MAERTEN par Pascale CRAVERO, René MERIC par  
Jean-François GLEIZES, Nadine ROSTOLL par Jean-Marc DEUMIER.

**Procurations :** Dominique DUBLOIS à Philippe GREFFIER,  
Préscillia GRANIER à Hélène GIRAL, Bernard GRIMAUD à  
Elisabeth ESCAFRE, Evelyne GUILHEM à Audrey GAIANI, Benoît MERLIN à  
Martine PUEBLA, Thierry ROSSICH à Guy THOMAS. Bernard VIDAL à  
Bernard PECH.

**Excusés :** Robert BATIGNE, Sabine CHABERT, Frédéric JEANJEAN,  
Cédric MALRIEU, Bruno POMART, Marc TARDIEU.

**Absents :** Thierry LEGUEVAQUES, Thierry MALLEVILLE, Hubert NAUDINAT.

**Secrétaire de séance :** Jean-François VERONIN-MASSET.

Envoyé en préfecture le 19/11/2020

Reçu en préfecture le 19/11/2020

Affiché le

ID : 011-200035855-20201119-20200203-DE

**20200203**

En tant que porteur du projet de déploiement du Très Haut Débit sur le Département de l'Aude, le SYADEN a pris la décision de compléter le dispositif en fibre optique en apportant le service internet à l'ensemble de la population de son territoire par le biais de la LTE-4G. Ces territoires, souvent ruraux, pourront bénéficier du très haut débit au même titre que ceux équipés en fibre optique.

Dans ce cadre, Monsieur le Président sollicite le conseil communautaire afin d'autoriser le SYADEN à occuper le terrain du réservoir d'eau potable dans le cadre du programme de déploiement LTE-4G sur les communes de GOURVIEILLE, ISSEL, PUGINIER, SALLES-SUR-L'HERS.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
APRES EN AVOIR DELIBERE**

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer une convention de mise à disposition de biens avec le SYADEN pour les communes de GOURVIEILLE, ISSEL, PUGINIER, SALLES-SUR-L'HERS.

**MANDATE** Monsieur le Président pour signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L. 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 17 novembre 2020

*Le Président,*

Philippe GREFFIER

